

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M22- N° 000386

M7854

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6369 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FILAHI Abdellah

Date de naissance : 18-08-1962

Adresse : BLOC 50 N 85 Sidi Othmane Casablanca

Tél. : 06.16.96.64.24 Total des frais engagés : 2782,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/06/2022

Nom et prénom du malade : FILAHI Abdellah Age :

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Correction optique - Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Coat Le : 06/06/2022

Signature de l'adhérent(e) : MUPRAS

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03.06.22 C			200 DH	REDAOU REDA M. SIDI OTHMANE - Chirurgien Dentiste N° 66 Sidi Othmane - Casablanca - Maroc Téléphone : 0522 3157 - IGR : 414232707

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

OPTIC MARKAA Cachet et signature Opticien Optométrien ETIJANY M. N. Sidi Othmane - Casablanca Rue 228336 - T.P. 37203157 - IGR: 414232707 069010690 INP	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	03.06.22					200

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur EZ-ZAHRAOUI Mohamed Réda
Ophthalmologiste

الدكتور الزهراوي محمد رضا
أخصائي في أمراض و جراحة العيون

- * Diplômé de la Faculté de Médecine de Rabat et Marrakech
- * Diplôme universitaire en OCT - Université de Bordeaux
- * Ancien Médecin des Hôpitaux Lyon (France)

- * خريج كلية الطب بالرباط و مراكش
- * دبلوم جامعي في التصوير المقطعي للبشكية - جامعة بوردو
- * طبيب سابق بمستشفيات ليون (فرنسا)

Casablanca, le : 03/26/2022 الدار البيضاء، في :

Filali Abdallah

Lunette pour vision de près, rues 205-1185
2me monture :

- D : + 3 (- 25 à 70°)

- G : + 3 (- 25 à 113°)

OPTIQUE ZARKAA
Opticien Optométriste
ETTIJANY Mohammed
10 Maroc N°66 Sidi Othmane - Casablanca
PC 228336 - Tél. 31203157 - IGR: 41423272

Dr. EZ-ZAHRAOUI REDA
Opticien Optométriste
219, Avenue Lahraouine (Madania) Cité djemaâ , Sbata 2^{ème} étage (au dessus de pharmacie Erraha) - Casablanca
Tél : 05 22 29 18 29 - Urgences : 06 39 75 75 70

العنوان : 219 ، شارع الهراءين (المدنية) قرية الجماعة، سباتة، الطابق الثاني (فوق صيدلية الراحة) - الدار البيضاء
الهاتف : 06 39 75 75 70 - 05 22 29 18 29 - المستعجلات :

219, Avenue Lahraouine (Madania) Cité djemaâ , Sbata 2^{ème} étage (au dessus de pharmacie Erraha) - Casablanca

Tél : 05 22 29 18 29 - Urgences : 06 39 75 75 70

نظارات الزرقاء

OPTIQUE EL ZARKAA

Boulevard 10 Mars N° 66

Sidi Othmane - Casablanca 04

Tél: 05 22 37 27 02

R.C: 228336

TP: 37203157

IGR: 41423272

ICE: 001905045000072

OPTIC ZARKAA
Opticien Optométriste
ETTIJANY Mohammed
10 Mars N°66 Sidi Othmane - Casablanca
Tél: 05 22 37 27 02
R.C: 228336
TP: 37203157 - IGR: 41423272
ICE: 001905045000072

Casablanca, le

M. Filali

ABDALLAH

03/06/2022

FACTURE

RF 76770
SF 62

Ordonnance de Mr Docteur.....

N° de nomenclature
Correspondants à la
prescription

OD=.....
OG=.....

VI.OD : axe	70	cyl	Lo	✓	sph	+3
OG : axe	113	cyl	-0.2	✓	sph	+3
VP.OD : axe		cyl			sph	
OG : axe		cyl			sph	

QUANTITE	DESIGNATION	Prix Unitaire	PRIX TOTAL
1	Montures.....		500,-
1	Verres.....	1180	1180,-
1	Etuis.....	10	10,-
			TOTAL (en) 2300,-

OPTIC ZARKAA
Opticien Optométriste
ETTIJANY Mohammed
10 Mars N°66 Sidi Othmane - Casablanca
Tél: 05 22 37 27 02
R.C: 228336 - TP: 37203157 - IGR: 41423272
ICE: 001905045000072

La présente facture à la somme de

2300 Dhs